

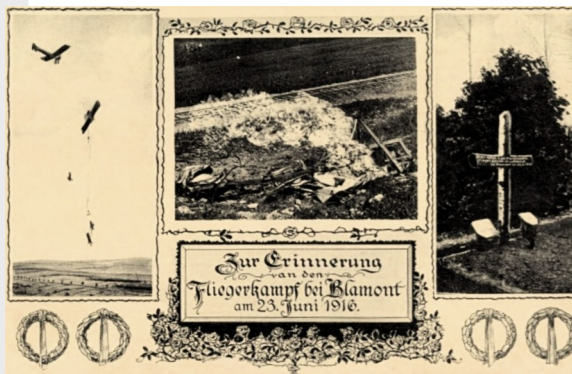
23 juin 1916 - Drame aérien sur la ville

Ce vendredi là, dans Blâmont occupé depuis plus de deux ans par les troupes allemandes, les habitants voient, vers 10 heures, un biplan d'observation français survoler la ville à basse altitude, en direction de Cirey. L'artillerie allemande, située vers Igney, et le canon anti aérien de Blâmont, le visent en vain et l'avion oblique vers Harbouey. Les tirs cessent dès qu'un avion allemand surgit à grande vitesse, plonge vers sa cible et la mitraille sans la toucher. Mais le chasseur allemand revient et mitraille à nouveau au dessus de Blâmont: cette fois, le biplan s'enflamme et se disloque en deux parties. Le moteur descend à pleine vitesse dans une grande flambée rouge, et la partie arrière paraît suspendue dans les airs : entre les deux, les témoins horrifiés voient une forme humaine tomber vers le sol, les bras étendus. Le bloc avant tombe enflammé près de la voie ferrée de l'ABC, entre la gare et la ferme (au dessus du Patural, à quelques centaines de mètres des immeubles actuels de la rue de la Gare), l'aviateur projeté dans le vide s'écrase à côté de la route, et après une chute plus lente, l'arrière de l'avion touche le sol vers la ferme.

Immédiatement, les soldats allemands se précipitent pour constater, photographier et ramasser les débris, tandis que les habitants se tiennent à l'écart (« Pourquoi s'exposer aux rires et aux cris de victoire de ces brutes ! » écrit un témoin). La canonade reprend brièvement lorsqu'un second avion français vient rapidement constater les dégâts avant de repartir (*). Près du moteur, on retrouve le corps calciné du pilote français, l'adjudant Jacques Semelin, 25 ans, et plus loin, son observateur, le sous-lieutenant Théophile Gallon, 32 ans. Le pilote allemand, le lieutenant Kurt Wintgens, 30 ans, a ainsi remporté sa septième « victoire » aérienne (il en comptera encore onze avant d'être lui-même abattu en septembre 1916) ; mais que pouvait un lent biplan d'observation contre un chasseur monoplane Fokker ? Les deux corps sont rapportés à l'hôpital. Les autorités allemandes autorisent la population à assister aux obsèques, le dimanche 25 juin 1916 au cimetière allemand (voir dans le prochain bulletin). Au matin sont présents, un détachement d'artilleurs allemands, de nombreux soldats, officiers et civils, le curé de Blâmont Théodore Barbier... Le commandant allemand exprime son admiration pour les deux héros français, et le maire Constant Hertz, la reconnaissance de la Patrie. L'avion allemand qui survole alors à basse altitude est celui de Wintgens, venu saluer ses adversaires... (*) Le rapport français a sans doute indiqué deux masses distinctes de débris : on lira ainsi faussement dans ce que relatent les Français que, dans une ultime vaillance, l'avion français aurait heurté l'ennemi et ainsi entraîné les deux appareils enchevêtrés vers le sol.



Une des nombreuses représentations fantaisistes de ce combat.



Autre représentation fantaisiste, moteur près de la voie ferrée ABC, et tombe fictive (voir photographies ci-dessous)



Arrière de l'appareil - On voit en fond les lacets de la D7a (entre la RD400 et la rue de la Gare)

Ein von Lt. Wintgens abgeschossenes französisches Flugzeug zwischen Bahnhof Blâmont und der Ferme Ste. Anne

Le cortège funèbre des deux aviateurs se rend au cimetière allemand par la rue de la Gare



25 juin 1916 - Le cortège funèbre des deux aviateurs se rend au cimetière allemand par la rue de la Gare



25 juin 1916 - Enterrement au cimetière allemand



Tombes de Jacques Semelin et Théophile Gallon (faussement marquée « Gaston Gallen »)



LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT



14 juillet

Le vendredi 14 juillet a été une journée d'animations organisée par les pompiers de la caserne de Blâmont. Vide-grenier dès le matin, animations, restauration rapide le midi, soirées pizzas/flams, buvette... et le soir le feu



d'artifice offert par la municipalité. Les sapeurs-pompiers se sont donnés beaucoup de mal pour faire de cette fête nationale une réussite. Les artificiers ont préparé, tout au long de l'après-midi, les emplacements des moyens pyrotechniques pour permettre au public présent (dont de nombreux Mosellans) d'apprécier le spectacle au dessus de l'étang.



Mairie de Blâmont
Place de l'Hôtel de Ville
54450 Blâmont
03 83 76 28 28
mairie@blamont.fr
http://blamont.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
10-12 h & 15-17 h



Kermesse de l'école - 30 juin

La kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves, dans la cour et sous le préau de l'école, a rencontré un vif succès. Parents, grands parents et familles se sont rencontrés pour participer aux animations mises en place. 47 personnes ont partagé le repas qui clôturait ce bel après-midi, et dont les bénéfices seront utilisés pour une sortie avec les enfants.

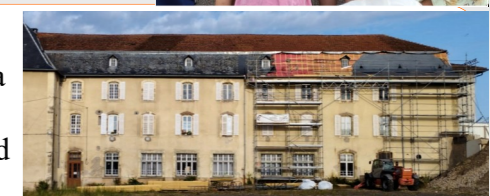


Départ de la directrice, Mme Robinet



Toiture de l'école Jean Crouzier

L'entreprise Claude, de Cirey-sur-Vezouze, assure la rénovation de la toiture de l'école, qui a débuté le 7 juillet par la pose d'un important échafaudage. Les anciennes ardoises en bon état seront remplacées sur le flanc nord assez abimé. L'ensemble de la toiture (ardoises et tuiles) sera entièrement refait, ainsi que les chéneaux, les chiens assis et la zinguerie. Les travaux devraient durer jusqu'à début août.



Marche de l'A.S. Blâmont - 18 juin

Le 18 juin, le club de foot l'AS Blâmont a, pour la deuxième année consécutive, organisé une marche de 10 km entre Blâmont et Repaix. 40 marcheurs se sont réunis au stade pour relier les deux points. La pause gourmande à la sortie de Repaix a été très appréciée, et a permis aux marcheurs de se rafraîchir. A l'issue de la marche, un repas, préparé par les dirigeants du club, a été servi : crudités, frites et grillades. Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine, toujours en juillet, pour la troisième édition.



Chantier argent de poche - 10, 11 et 12 juillet

Comme chaque année, la municipalité a accueilli deux jeunes blâmontais pour le chantier argent de poche. Ils ont été encadrés par les agents Laurent Bitsch et Romain Baptiste, notamment pour la remise en état des abords de la maison des associations. Suite au temps instable du mercredi 12, c'est à l'atelier qu'ils ont pu rendre service en décapant et en rénovant un banc du cimetière. Le chantier argent de poche s'est terminé le mercredi, par un repas pris en commun à la pizzeria JBIZZ nouvellement installée.



Vestiaire de Solidarité dans Blâmontois - 1^{er} août

Ouvert à tous, le vestiaire de Solidarité dans le Blâmontois propose linge de maison, chaussures, vêtements etc... En ce moment, grand choix pour ados de 12 à 16 ans. Petits prix antigaspi, venez nombreux, de 14 à 16 h les mardis : 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.



Don du sang - 7 août

Attention : le prochain don de sang aura lieu le lundi 7 août de 16 h à 19 h 30 dans les salons de l'Hôtel de ville de Blâmont. Malgré les efforts des donneurs, la dernière collecte du 9 juin n'a pas été suffisante : 24 donneurs. Malades et bénévoles comptent sur vous et vous remercient de tout cœur.



Arbres de l'Hôtel de Ville

Les agents communaux ont entretenu les pieds des arbres de la place de l'Hôtel de Ville. Ils ont retiré la pouzzolane très impactée par le temps, mis à nu le tour des carrés en enlevant le béton gênant, reposé de la bâche, mis de l'engrais et remis une couche de pouzzolane.



Bilan de la maison de la pêche - Zone de loisirs

Depuis l'ouverture le 1^{er} avril de cette année, jusqu'au 30 juin, 144 pêcheurs sont venus pêcher la truite, contre 122 dans la même période en 2022. La qualité de l'accueil, le calme, l'environnement, les installations sont des critères très appréciés par les amateurs de bonnes truites.

Nouveauté à la maison de la pêche : BON CADEAU. L'idée est venue de deux dames cherchant une idée de cadeau d'anniversaire. Aussitôt dit aussitôt fait. Vous pouvez donc aller à la maison de la pêche, acheter des bons cadeaux à utiliser pour une pêche à la truite, soit à la demi-journée, soit à la journée, valables pour l'année en cours.



STAFF
5^{ème} DEFI 18 JSP
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE BLÂMONT

Défi 18 - 1^{er} juillet

Pour la seconde fois, les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de la caserne de Blâmont accueillent, le 1^{er} juillet, sur la zone de Loisirs, les JSP venus de tout le département pour le *Défi 18*, « challenge du Capitaine Georges Watrin », qui rend hommage au fondateur de la 1^{ère} section de JSP de Trieux-Tucquegnieux. 27 équipes se sont affrontées sur 15 jeux ludiques et sportifs : ski sur herbe, « ventreglise », questions pour un JSP, déroulé de tuyaux... le tout dans une ambiance festive. La section de Blâmont a terminé honorablement à la 12^{ème} place ; on ne peut que les féliciter. Le trophée, remporté pour la seconde fois par Trieux-Tucquegnieux, sera remis en jeu, et ce sont les JSP de Nancy-Gentilly qui accueilleront le nouveau défi 2024.



La grêle n'est pas une « catastrophe naturelle » !

Suite à la forte grêle survenue le 11 juillet, des dégâts importants ont été constatés sur certains secteurs. Induits en erreur par les bavardages des réseaux sociaux ou les présentations trompeuses de divers assureurs, certains habitants contactent leur mairie pour des déclarations en « catastrophe naturelle ». En cas de catastrophe naturelle, l'action principale des communes est de comptabiliser globalement le nombre de bâtiments endommagés (sur un très sommaire formulaire cerfa n° 13669) pour une demande de reconnaissance à la préfecture, en vue d'un éventuel arrêté interministériel. **Mais :**

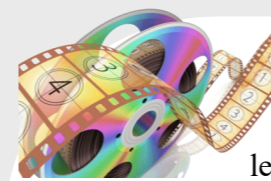
- Chacun doit signaler rapidement ses dégâts « assurables » à son assureur, car en toutes circonstances, seuls les biens effectivement assurés (risques incendie, dommages aux biens, perte d'exploitation...) sont indemnisables.
- L'état de catastrophe naturelle (loi n° 82-600 du 13 juillet 1982) ne complète ces assurances que pour les risques « non assurables », et issus d'une liste limitative : inondation, crue torrentielle, phénomènes liés à l'action de la mer, mouvement de terrain, sécheresse/réhydratation des sols, séisme, vent cyclonique et avalanche.
- **Les événements climatiques (pluie, vent, grêle, neige...) ne constituent donc pas des « catastrophes naturelles ».** Et même lorsqu'ils sont accompagnés de tornade, la notion de « vent cyclonique » n'est applicable que dans les départements d'Outre-mer, pas en métropole !

Dans notre cas, il n'y a donc pas de « catastrophe naturelle ». Il reste à chacun la « garantie tempêtes » (L. 122-7 du code des assurances), obligatoirement contenue dans tout contrat qui couvre le risque incendie. Si vous avez des dégâts, il faut donc vous adresser au plus vite à votre assureur automobile ou habitation, au titre de la garantie tempêtes.

Lothar, la triste tempête du 26 décembre 1999, a bénéficié de l'état « catastrophe naturelle » : mais pas pour les effets du vent, puisque selon l'arrêté du 29 décembre 1999, pris à cette occasion, « l'état de catastrophe naturelle est constaté pour les dommages causés par les événements naturels d'intensité anormale non assurables (inondations et coulées de boue, inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, mouvements de terrain), qui ne relèvent pas de la garantie tempêtes, ouragans, cyclones prévus par l'article L. 122-7 du code des assurances ».

Dans quel délai ? Le délai, de généralement quelques jours, est fixé par votre contrat. L'assureur peut sanctionner le manque de diligence, en opposant à son assuré une déchéance de garantie : mais l'article L. 113-2 du code des assurances prévoit que cette déchéance « ne peut être opposée à l'assuré que si l'assureur établit que le retard dans la déclaration lui a causé un préjudice ». Et l'article L. 114-1 précise « toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance ». Toiture abîmée, vitre cassée, peuvent entraîner par exemple un préjudice pour l'assureur, en cas de pluie entre le bris et la déclaration tardive. Mais un impact de grêlon sur une carrosserie entraîne-t-il un préjudice supplémentaire pour l'assureur, en cas de déclaration après le délai contractuel ?

Publication : Mairie de Blâmont
Directeur de publication :
Thierry Meurant
Août 2023
Impression : Pixartprinting SRL



Dispositif Ecole et collège au cinéma

Ce dispositif scolaire, national et unique en Europe, est soutenu par les ministères chargés de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les collectivités territoriales, les professionnels du cinéma, et les Directions régionales des affaires culturelles. Le cinéma « Bon Accueil » de Blâmont est partenaire depuis 2016. Jacques Schmitt et Ludovic Ermann, bénévoles, ont en charge son bon déroulement : réception et chargement des films dans le serveur, gestion des Kdm (*Key Delivery Message* - clé d'ouverture des films). Ils assurent, chaque trimestre, toutes les séances de chaque classe et reçoivent les élèves et leurs professeurs. Toute l'école primaire de Cirey-sur-Vezouze et les classes de 6^{ème} du collège, font partie du dispositif depuis 2016. Les films sont choisis par le comité de pilotage, qui comprend des enseignants et l'inspecteur d'académie chargé du culturel. Le président du Centre National du Cinéma supervise et donne son accord. Nous les remercions de tout cœur de faire vivre le cinéma, et notre cinéma. Le Conseil Départemental de Meurthe-et Moselle apporte son soutien financier à l'opération, en prenant en charge, pour les collèges, les transports et 50 % du prix des entrées (fixé à 3 €). Pour les écoles, le transport est à la charge de la coopérative scolaire. Tous ont ainsi le mérite de faire profiter les enfants d'une programmation choisie par thème, par âge et par trimestre, avec un travail pédagogique fait en amont : les fiches pédagogiques sont établies en fonction du film retenu ; elles apportent aux élèves un soutien en expression orale, observation, dessin, musique, poésie, goût du spectacle...

Les courts-métrages sont issus du partenariat entre la France, l'Allemagne, la Russie, la République Tchèque, la Belgique, le Luxembourg, la Corée du Sud, l'Irlande, les USA, le Canada et la Grande-Bretagne. Les films sont souvent salués par les médias : Télérama, le Monde, Télé-Ciné Obs, Libération, MCinéma.com... Certains ont reçu des prix et des nominations au Festival de Cannes, à la Rochelle, aux Oscars Academy-Awards, à Mon premier festival, au festival d'animation d'Annecy...

Les élèves acquièrent les bases d'une culture cinématographique. Les enseignants ont accès à des formations dédiées : analyse filmique ou thématique, approches culturelles, ainsi qu'à des ressources pédagogiques facilitant à leurs élèves l'accès aux œuvres.

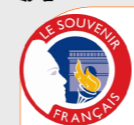
Objectifs pour les élèves :

- aborder le cinéma en tant qu'Art ;
- découvrir et partager collectivement en salle des œuvres cinématographique ;
- favoriser une pratique artistique et culturelle, suivre des ateliers de réalisations, de programmation, d'écriture, de critique, et Web radio ;
- et leur permettre de pouvoir réaliser des petits films et vidéos sur des sujets choisis par eux.



MA CLASSE AU CINÉMA

- **Maternelle au cinéma**
Créé en 2014 à titre expérimental, officialisé en 2022. La présence des familles aux séances de projection est vivement encouragée.
- **Ecole et cinéma**
Créé en 1994.
- **Collège au cinéma**
Créé en 1989.
- **Lycéens et apprentis au cinéma**
Créé en 1998.



Cérémonie des Entonnoirs de Leintrey

Comme chaque année, le 2 juillet, le comité du *Souvenir Français* de Blâmont s'est réuni aux Entonnoirs de Leintrey, en présence de M. le Sénateur Husson, de la suppléante du député, de nombreux élus, porteurs de drapeaux et d'un détachement du 53^{ème} RT de Lunéville.



Illustration 1916 du territorial Gaston Lavy (1875-1949)



Cette cérémonie est organisée, pour honorer la mémoire des 71 soldats du 162^{ème} régiment d'infanterie disparus, dans la nuit 10 juillet 1916 à Leintrey, par l'explosion de quatre mines allemandes, dont les immenses cratères sont toujours visibles.

Cartes d'identité et passeports



Avec un délai d'environ 25 jours entre le recueil des dossiers en mairie et la réception d'une carte d'identité, ainsi que 32 jours pour un passeport, ce sont, depuis l'ouverture, le 9 mai, déjà 150 titres qui ont été remis avant le 14 juillet.



A ne pas manquer

Mardi 1 ^{er} août	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, vestiaire <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Vendredi 4 août	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Lundi 7 août	De 16 h à 19 h 30, salons de l'Hôtel de Ville, Don du sang.
Vendredi 18 août	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .